

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2021

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 14 septembre 2021 à 20h30 sous la présidence de Jean-Paul ROUX, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 7 septembre 2021 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX</p> <p>Présents : MM William AUBERT - Michel BOYER - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Jean-Paul ROUX - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Jérôme GUEY - Serge JOUVE - Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER -</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation ;
- 2) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe ;
- 3) Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association trail des 36000 ;
- 4) Avenant à l'autorisation d'occupation du domaine public par l'accueil de loisirs intercommunal ;
- 5) Suppression des régies de recette bibliothèque et location de salle ;
- 6) Création d'une régie d'administration générale ;
- 7) Questions diverses ;

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux questions, à savoir la création d'un poste d'adjoint technique territorial et l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

➤ Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à un départ d'un agent contractuel de l'école, une réorganisation des emplois du temps de certains agents a été nécessaire. Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un agent à raison de 28h hebdomadaire. Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint territorial d'animation.

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe. L'assemblée délibérante approuve la création du poste d'adjoint administratif territorial principal 2eme classe à raison de 28h hebdomadaire.

➤ Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association trail des 36000;

La présente délibération annule et remplace la délibération D2021_032 qui ne mentionnait pas suffisamment le nom de l'association en vue du versement de la subvention.

- Avenant à l'autorisation d'occupation du domaine public par l'accueil de loisirs intercommunal ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2020_036 du 22 juin 2020 qui autorise l'utilisation du domaine public (école) par le centre de loisirs. L'autorisation signée par la communauté de communes Berg et Coiron et la commune de LUSSAS fixe les salles occupées et les modalités financières de cette occupation.

Monsieur le maire propose un avenant à l'autorisation en ce sens que seul le montant des charges annuelles sera appelé à compter du 1^{er} septembre 2021 au regard de la prise en charge de l'entretien des locaux communaux par un agent de la communauté de communes. Le conseil municipal approuve l'avenant n°1.

- Suppression des régies de recette d'avances d'affranchissement, de la bibliothèque et des locations de salle et création d'une régie d'administration générale ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'existence des régies d'avances affranchissement, des locations de salles polyvalentes et de la bibliothèque municipale. Ces régies permettent à la collectivité de collecter les recettes liées à ces 3 activités.

Au regard de la réorganisation de la DDFIP à compter du 1^{er} avril 2021, celle-ci n'assure plus la collecte des paiements en espèces. Le circuit de dépôt en espèces est modifié. La DGFIP a passé un marché national avec la banque postale qui accueille désormais les régisseurs des collectivités locales.

Afin de mettre en place ce nouveau circuit de dépôt d'espèces, il convient de clôturer les régies existantes.

L'assemblée délibérante approuve la suppression des 3 régies existantes et valide la création de la régie d'administration générale de LUSSAS afin d'assurer la collecte des recettes selon le nouveau protocole d'acheminement.

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial ;

Dans le cadre de la réorganisation des emplois du temps de l'école évoquée en début de conseil municipal, le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint technique territorial à raison de 25h50 hebdomadaire.

- Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association Cadence Coiron ;

L'assemblée approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cadence Coiron dans le cadre de l'organisation des journées d'Ulysse qui se dérouleront du 28 au 31 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.